

LES DEUX FONT LA PAIRE

Fabien BARNIER

" PIÈCE DU MOIS " DU 5 NOVEMBRE 2005

À la suite de la convention d'armistice signée le 22 juin 1940 entre la France et l'Allemagne à Rethondes, la France se trouve coupée en 2 par la ligne de démarcation. La partie sud reste sous contrôle français mais l'offensive italienne annexe rapidement 13 communes et un armistice est également signé entre la France et l'Italie le 24 juin 1940 qui aboutit à la mise en place de 4 zones frontalières. À la suite du débarquement des alliés en Afrique du Nord, les allemands envahissent la zone libre le 11 Novembre 1942 et prennent rapidement le contrôle de la frontière entre la Suisse et de la France occupée par les italiens. Entre novembre 1942 et janvier 1943, les allemands laissent progressivement les italiens reprendre leurs différents contrôles avec en particulier celui de la poste (échanges réciproques de correspondances entre la Suisse et France occupée par les italiens).

Entre début mars 1943 et fin août 1943, fonctionne à Chambéry un bureau de censure des postes étrangères dépendant de Milan (III) : c'est le 1° Distacamento composé de militaires italiens. Tout prendra fin le 3 novembre 1943 avec l'armistice signé entre l'Italie et les forces alliées.

Les plis échangés pendant cette période se rencontrent relativement facilement, mais des plis insuffisamment affranchis dans les deux sens sont moins fréquents.



Affranchissement non valable à 30c. (timbres-poste hors cours avec validité entre le 21.03.1942 et le 31.12.1942

et arrachés partiellement par la censure) : lettre considérée comme non affranchie et taxée au double de taxe tarifaire du pays de destination (lettre de moins de 20 g. pour la Suisse en dehors du rayon limitrophe : 4.- tarif du 01.02.1942) et enveloppe taxée à 4.- x 2 = 8.- à NOVALAISE le -8.8. 43



Affranchissement insuffisant à 2.40 (au lieu de 4.- / tarif du 01.02.1940) sur une enveloppe remise au convoyeur ligne ANNECY A CHAMBERY pour GENEVE le -6.IX.43 où elle est taxée au double de l'affranchissement manquant : $(4.00 - 2.40) \times (0.30 : 4.00) \times 2 = 20,4c.$ suisses arrondis à 25 centimes